

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE THANVILLE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT  
DE SELESTAT-ERSTEIN

PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 9 juin 2017  
Convocation du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017

Nombre de conseillers élus :

15

Conseillers en fonction :

14

Sous la présidence de M. Francis ADRIAN, Maire

Conseillers présents :

13

Membres présents : Mme Monique AUBRY, Mme Anne-Marie BALTHAZARD, Mme Sandra DURAND  
MM. Armand BAUER, Alain BIEHLER, Patrick BUHL, Claude GARRE, Michel HISSLER, Hubert JAEGER, Denis MESCHBERGER, Patrick PFEIFFER, Clément WENDLING.  
Membres excusés : M. Sylvain SCHMITT qui donne  
procuration à M. Claude GARRÉ.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2017
- 2) Pose de volets roulants salle des fêtes
- 3) Contribution à ENEDIS - Lotissement à l'Orée des Bois
- 4) Traitement de l'infiltration de la toiture de la salle du périscolaire
- 5) Choix du Maître d'Œuvre pour l'aménagement de la RD253-rue Principale-rue des Romains
- 6) Logement Mairie
- 7) Rétrocession et intégration des parcelles 128/39 et 130/37 de la section 7 dans le domaine public de la commune
- 8) Divers

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MARS 2017

Les conseillers approuvent et signent le procès-verbal de la séance du 24 mars 2017.

## 2) POSE DE VOLETS ROULANTS SALLE DES FETES

Le Maire présente le devis pour la pose de volets roulants isolants sur les fenêtres de la salle des fêtes.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Prend acte ;**
- **Décide** des travaux
- **Autorise** le Maire à signer le devis de l'entreprise CENTRE ALSACE STORES de Châtenois pour un montant de 3700.00€ HT.

## 3) CONTRIBUTION A ENEDIS - LOTISSEMENT A L'OREE DES BOIS

Le Maire indique que dans le cadre de la création du lotissement à L'Orée des Bois, la contribution financière, prévue à l'article L342-11 du Code de l'Energie, présentée par ENEDIS pour la réalisation de l'extension du réseau s'élève à 3669.68€ HT.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Prend acte** de la contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité dans le cadre de l'autorisation d'urbanisme PA06749017R0001, pour un montant de 3669.68€ HT.
- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours au compte 2113.
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## 4) TRAITEMENT DE L'INFILTRATION DE LA TOITURE DE LA SALLE DU PERISCOLAIRE

Le Maire présente le devis pour le traitement de l'infiltration provenant de la toiture de la salle du périscolaire.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Prend acte ;**
- **Décide** des travaux
- **Autorise** le Maire à signer le devis de l'entreprise Arnaud CHAMLEY de Geispolsheim pour un montant de 1188.00€ HT.

## 5) CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD253-RUE PRINCIPALE-RUE DES ROMAINS

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet d'aménagement de mise en sécurité de la RD253 - rue Principale et rue des Romains, dont les crédits ont été votés au Budget Primitif 2017.

Le Maire présente la proposition de l'Atelier de l'Aménagement, Voirie et Paysage pour un montant de 4000.00 € HT, comprenant :

- une phase Etudes ; élaboration du projet avec estimatif et quantitatif, dossier de consultation des entreprises, assistance aux contrats de travaux.
- Une phase exécution, suivi des travaux et réception de chantier ; études d'exécution, direction de l'exécution des travaux, assistance aux opérations de réceptions, contrôle de la conformité des travaux...

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Prend acte**
- **Décide** de l'attribution de la maîtrise d'œuvre à la SAS A<sup>2</sup>VP (Atelier de l'Aménagement, Voirie et Paysage) située à Obernai
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

## 6) LOGEMENT MAIRIE

Suite à la réunion de la Commission Bâtiment, le Conseil Municipal décide de rénover l'ensemble du bâtiment de la Mairie, à savoir ;

- Réfection de la couverture du bâtiment
- Isolation du grenier et du plancher
- Rénovation totale du logement avec isolation intérieure

Vu l'ampleur des travaux, le Conseil Municipal décide de reporter les travaux au budget 2018 et demande au Maire la constitution d'un dossier de demande de subventions.

## 7) RETROCESSION ET INTEGRATION DES PARCELLES 128/39 ET 130/37 DE LA SECTION 7 DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

Une partie du trottoir d'une surface de 0.20 ares empiète sur le domaine privé de Messieurs AYME Rémi et AYME Maurice.

Afin de régulariser cette situation, Messieurs AYME Rémi et AYME Maurice rétrocèdent cette surface nouvellement cadastrée à l'euro symbolique, comme ci-après :

Section	Numéro parcellaire	propriétaire	Contenance
7	128/39	AYME Rémi	0.14 ares
7	130/37	AYME Rémi AYME Maurice	0.06 ares

Le Maire demande aux conseillers de désigner la personne qui sera chargée de représenter le Conseil Municipal de Thanvillé pour l'aliénation à l'euro symbolique des parcelles, leur intégration dans le domaine public de la commune et leur élimination du domaine privé de la commune.

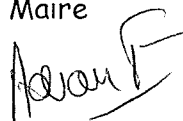
Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Désigne** M. Claude GARRÉ, premier adjoint, en qualité de représentant du Conseil Municipal de Thanvillé afin de procéder à l'aliénation et l'autorise à signer l'acte administratif.
- **Autorise le Maire** à procéder à l'authentification de l'acte administratif d'aliénation relatif à la cession, à l'intégration des parcelles 128/39 et 130/37 de la section 7 dans le domaine public de la commune et à leur élimination du domaine privé de la commune.

### 8) DIVERS

- Le Maire fait part de l'avancement du PLUI avec notamment le volet patrimonial.
- Il signale aussi que le panneau de Basket du city stade est à remplacer.
- IL indique que le PPMS de l'école est en place avec un nouveau système d'alerte.
- Le projet éventuel pour l'installation de toilettes à l'église est à l'étude en partenariat avec le Conseil de Fabrique de l'Eglise de Thanvillé.

Le Maire



Francis ADRIAN

